

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 : PROCÉDURE DE RÉINSCRIPTION

RÉINSCRIPTION :

PIÈCES A FOURNIR :

- la fiche de renseignements corrigée si nécessaire en rouge.
- la fiche option complétée.
- la fiche évacuation cyclonique complétée.
- photo d'identité **récente** (pour le carnet de liaison). Noter au dos nom, prénom, date de naissance.
- Pour les élèves dont les parents sont divorcés : fournir une photocopie du jugement faisant apparaître le droit de garde (si celui-ci n'a pas été fourni l'an dernier ou s'il a été modifié depuis).
- Attestation de remise des manuels scolaires fournie par la CIPE : **voir au verso.**
- Les **demi-pensionnaires** devront avoir payé la demi-pension et rempli la fiche d'inscription.
- Les élèves qui ont un livre à rendre au CDI devront l'avoir fait (ou remboursé en cas de perte).
- Les élèves entrant en première ou terminale : photocopie de la carte d'identité et de l'attestation Journée défense-citoyenneté.
- En cas de changement de situation familiale : fournir les documents nécessaires (changement d'adresse, jugement, photocopie du livret de famille...)
- Pour les élèves redoublants, si boursiers : récupérer un imprimé de vérification des ressources familiales à l'intendance.

Les dossiers de réinscription sont à rapporter au professeur principal à la suite du conseil de classe, selon le planning établi.

➤ Tout dossier incomplet sera refusé.

Pour les élèves redoublants : la réinscription se fera au lycée les 01/07/2019 et 02/07/2019 de 7h30 à 15h30.

Pour les élèves affectés en STI2D : la réinscription se fera au lycée le 03/07/2018 de 7h30 à 12h30.

Pour les internes passant en première et en terminale Aéro, la remise des dossiers pour la réinscription à l'internat se fera le 03/07/2018 entre 7h30 et 12h30. Les élèves internes doivent **obligatoirement se réinscrire auprès de Mme SILVESTRE** sinon leur place pourra être attribuée à un autre élève.

TRANSPORT SCOLAIRE :

Les parents retireront un imprimé auprès du service de transport scolaire concerné. L'attestation d'inscription au lycée ou le tampon du lycée sera nécessaire pour le traitement du dossier.

SANTÉ : Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap pouvant nécessiter une prise de médicaments durant le temps scolaire ou des aménagements particuliers, prenez contact avec l'infirmière scolaire pour la mise en place du PAI (projet d'accueil individualisé). Si votre enfant bénéficie déjà d'un protocole au lycée, veuillez retirer la fiche de renouvellement auprès de l'infirmière.

ÉQUIPEMENT POUR LES ACTIVITÉS PRATIQUES DE LA SECTION PROFESSIONNELLE :

Un document vous sera remis lors de l'inscription.

MANUELS SCOLAIRES :

Les manuels scolaires seront exigés à la rentrée pour toutes les classes des sections générales et technologiques. Les livres sont à la charge des familles.

La coordination indépendante des parents d'élèves (CIPE) propose la location des livres sur présentation de l'attestation d'inscription et dans la limite de leurs stocks. Ceci est un service rendu par l'association dans la mesure de ses possibilités. *A titre indicatif, le prix d'achat moyen de chaque manuel neuf est de 30 euros.*

La location des manuels doit être payée à chaque début d'année scolaire **MÊME EN CAS DE REDOUBLEMENT.**

Les familles bénéficiaires de la CMU et résidant sur la commune de Saint-Leu, peuvent obtenir 40€ d'aide sous forme de bon de commune. La région donne une aide de 50€ à toutes les familles sans conditions de ressources. Pour bénéficier de cette aide, il revient aux familles de faire la demande auprès de la Région, en y joignant le reçu qui vous sera remis lors de la location des manuels.

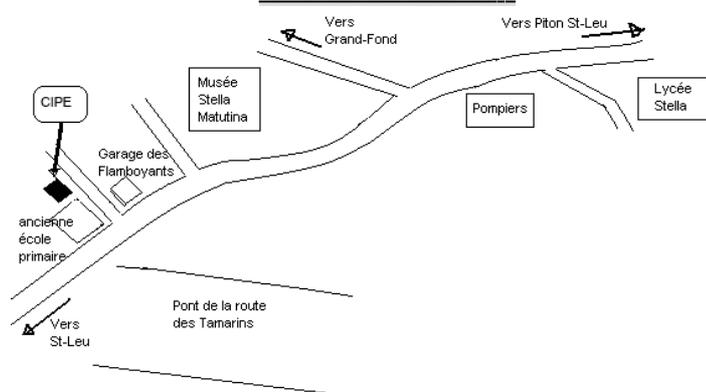
Les manuels scolaires 2018/2019 doivent être remis au local de la CIPE avant la réinscription. **Une attestation de remise des manuels scolaires sera exigée pour la réinscription au lycée.**

Ouverture du local de la CIPE : Du 03.06.19 au 16.07.19 ouverture en continu de 8h à 17h. Fermeture totale du 17.07.19 au 11.08.19 inclus. Réouverture le 12.08.19, avec reprise des horaires habituels du lundi au vendredi de 9h à 16h en journée continue.

INDICATIONS TARIFAIRES :

CLASSE	LOCATION	CAUTION
SECONDE	120 €	30 €
PREMIÈRE	120 €	30 €
TERMINAL E L	80 €	70 €
TERMINAL E SI/ STI2D	90 €	70 €
TERMINAL E ES/ SVT	120 €	70 €

PLAN D'ACCÈS :



Tel : 02.62.34.02.09

[Mail : cipe.saint.leu@gmail.com](mailto:cipe.saint.leu@gmail.com)